



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juillet 2017

Etaient présents : Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Reydelle Brigitte, Bourdillon Béatrice, Bèjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Bèreiziat Myriam, Tissot Sandra, Bonaz Anne-Lise, Jacquand Rémi.

MARCHE DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE : présenté par M. Jean-Claude Cottin

M. Cottin Jean-Claude rappelle que le dossier de consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité de la mairie comporte 7 lots : 1/gros-œuvre, 2/menuiseries extérieures, 3/menuiseries intérieures, 4/plâtrerie-peinture, 5/élévateur PMR, 6/électricité et 7/plomberie. La date limite des offres était fixée au vendredi 7 juillet. Aucune offre n'a été remise pour les lots 2, 3 et 6.

Les enveloppes ont été ouvertes le 10 juillet, les offres ont été analysées et vérifiées par le maître d'œuvre.

Bilan de cette analyse :

Entreprise		Critère prix	Critère technique	Note globale	Classement
Par ordre d'arrivée	Montant HT	Note sur 60	Note sur 40		
Lot 1 : gros-œuvre					
AIN BATIMENT	28 204.00	60	25.5	85.5	1 ^{er}
JACQUET	34 910.00	48.5	32.5	81.00	2 ^{ème}
Lot 4 : Plâtrerie peinture					
G.P.R.	33 204.55	55.8	35.0	90.8	2 ^{ème}
FERRO	30 884.20	60.0	31.0	91.0	1 ^{er}
MERCIER SN	40 116.00	46.2	35.0	81.2	3 ^{ème}
Lot 5 : élévateur PMR					
ARATAL	18 959.00	60.0	36.0	96.0	1 ^{er}
THYSSENKRUPP	25 700.00	44.3	40.0	88.3	3 ^{ème}
ASCIER	24 900.00	45.7	40.0	85.7	2 ^{ème}
Lot 7 : Plomberie chauffage ventilation					
SARL MONNIER	5 863.10	60.0	40.0	100.0	1 ^{er}
EURL BAL	7 100.80	49.5	40.0	89.5	2 ^{ème}

Le conseil attribue les marchés comme suit:

- lot 1 : entreprise AIN BATIMENT pour le montant HT de 28204.00 €
- lot 4 : entreprise FERRO pour le montant HT de 30 884.20 €
- lot 5 : entreprise ARATAL pour le montant HT de 18 959.00 €
- lot 7 : entreprise SARL MONNIER pour le montant HT de 5 863.10 €.

Les offres pour les trois lots infructueux sont à remettre en mairie pour le 27 juillet.

M. Cottin informe que le maître d'œuvre a pris contact avec Ain Bâtiment et Aratal pour lancer immédiatement les études pour la structure afin que le chantier puisse démarrer à la mi-septembre. Ain Bâtiment a répondu qu'il retirait son offre, car suite à un accident d'un chef de chantier il ne pourrait pas entreprendre les travaux avant novembre.

M. Cottin propose de relancer une consultation pour le lot 1 ou de repousser la date de démarrage des travaux. Considérant qu'aucune entreprise ne pourra assurer ces travaux à la date prévue (congés annuels et calendriers déjà remplis) le conseil opte pour le report des travaux à mars ou avril 2018.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCHB : présenté par M. le Maire

M. le Maire présente le projet de la CCHB d'évoluer vers une communauté d'agglomération. Les deux conditions qui sont le nombre d'habitants de l'ensemble (plus de 50 000) ainsi que celui de la ville centre (plus de 15 000) sont remplies.

Pour cela la CCHB doit prendre la compétence « politique de la ville » dans ses compétences obligatoires et elle doit intégrer une compétence optionnelle complémentaire. Elle a fait le choix de se doter de la capacité à mettre en place une Maison des Services Publics.

M. le Maire explique que le fait de passer en communauté d'agglomération apportera une augmentation de la dotation de l'Etat et une meilleure visibilité et donc plus de poids au regard de la Région qui compte 138 communautés de communes pour 25 communautés d'agglomération.

Les membres du conseil pensent que la CCHB a déjà du mal à mettre en place les compétences nouvelles qu'elle doit exercer à compter du 1^{er} janvier 2018, il n'est peut-être pas judicieux d'en ajouter de nouvelles dans l'immédiat.

Il est fait la remarque que le passage en communauté d'agglomération apporte plus de dotation de l'Etat et surtout plus de visibilité au niveau de la Région, et va entraîner une plus grande différence avec les communautés de communes et donc un « effacement » des petites structures et des petites communes,

Il est procédé au vote pour ou contre l'acceptation des nouveaux statuts de la CCHB. Le résultat est le suivant : Abstentions : 5 Contre : 9 Pour : 0.

La séance est levée à 19 h 30.

Martignat le 26 juillet 2017

Yves Locatelli, Maire

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.